

La Newsletter adm

ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

Notre Ecole Faisons La Ensemble NEFLE :

Vous trouverez l'ensemble des documents d'[aide à la rédaction](#) de votre projet sur l'espace pédagogique ainsi que la [procédure](#).

Pour rappel les codes d'accès sur [SPHINX](#) sont les suivants :

identifiant : poitiers

Mot de passe : EY73

Pensez à noter votre clé SPHINX (si vous avez perdu votre clé, contactez-nous !)



GDDE

Le compte-rendu du premier GDDE est à retrouver sur [l'espace pédagogique](#).

Le second temps de travail du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecoles se tiendra le jeudi 8 février 2024. Nous vous invitons à poser vos questions au préalable aux référentes directeurs ou aux membres de proximité. La liste des participants et les comptes rendus de ces réunions sont consultables sur [l'espace pédagogique](#).

TO DO LIST



- Rythmes scolaires : les documents sont à retourner avant le 31 janvier à rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr

- Dossiers CDO : les documents sont à adresser à l'IEN qui transmettra avant le 22 janvier à la MDPH pour étude du dossier en CDOEA.

- Affiner les chiffres si besoin pour la carte scolaire.

- Prévoir les documents relatifs aux inscriptions de 24/25 : dates d'inscriptions, dates pour recevoir les parents, livret d'accueil...



Retrouvez toutes les Newsletter [ICI](#) !

Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ - referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr - 06 35 28 44 11

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX - referent.directeursud79@ac-poitiers.fr - 06 17 91 11 12



Maladies hivernales : des gestes simples pour éviter les contaminations au travail

Se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans le creux de son coude, éviter de se faire la bise ou de se serrer la main... Certains gestes simples permettent de limiter les risques de contamination au travail.

Le retour de l'hiver marque également celui des maladies comme la grippe ou les gastro-entérites. La grippe se transmet lorsque l'on éternue ou que l'on tousse, ou bien par contact direct des mains d'une personne infectée à une autre personne. Les gastro-entérites, fréquentes également en hiver, se transmettent par les mains sales ou par l'intermédiaire d'objets contaminés.

Maladies de l'hiver : les bons réflexes

Certaines maladies infectieuses peuvent se transmettre par les postillons (éternuements, toux) ou lors de contacts avec une personne infectée. Ainsi, certains gestes simples permettent de prévenir les risques de contaminations au travail :

- **se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon liquide**, notamment après s'être mouché, avoir toussé ou éternué (le séchage devant se faire de préférence avec un essuie-mains en papier à usage unique) ou se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydroalcoolique ;
- **tousser et éternuer dans le creux de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez** avec un mouchoir ;
- **utiliser des mouchoirs en papier à usage unique** en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique ;
- **éviter de se faire la bise ou de se serrer la main ;**
- **porter un masque en cas de symptômes respiratoires ;**
- **aérer régulièrement** le local de travail pour renouveler l'air.

Hygiène des mains : des ressources pour sensibiliser les personnels

De nombreuses ressources sont disponibles pour informer et sensibiliser les travailleurs sur l'importance du lavage des mains :

<https://www.inrs.fr/actualites/maladies-hivernales.html>



Les demandes de modifications de rythmes scolaires pour la rentrée 2024 sont à transmettre pour le 31 janvier, délai de rigueur.

Stage d'observation de 3ème et de seconde : Comme stipulé dans la note de 2014, ces élèves ne peuvent être accueillis au sein des établissements scolaires pour effectuer leur stage.



Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

La note de service relative à la disponibilité ou la réintégration après disponibilité, au titre de la rentrée 2024, est publiée sur l'[intranet](#).

Les demandes devront parvenir pour le **16 février 2024 au plus tard** à s3e-79@ac-poitiers.fr



Service des Affaires Générales et Financières

Les derniers services civiques recrutés pour cette année scolaire ont débuté leur contrat le 8 janvier. Tous vont bénéficier de 2 formations obligatoires : une formation théorique et une pratique (PSC1).